

ARRETE N° 2025-DD41-0001

Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé du Loir et Cher

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

Vu la LOI n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ; notamment son article 1^{er}

Vu la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158,

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

Vu le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara DE BORT en tant que directrice générale de l'agence régionale de santé du Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023,

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé,

Vu l'arrêté n° 2024-DD41-0001 du 27 février 2024, modifié relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Vu l'instruction n° SG/Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

Vu la décision n° 2024-DG-DS41-0001 du 6 janvier 2025 de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire relative à la délégation de signature à Madame JANVIER Caroline en qualité de directrice départementale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire pour le département du Loir-et-Cher,

A R R E T E

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté n°2024-DD41-00001 du 27 février 2024 sont abrogées

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 26 membres et au plus 34 représentants les établissements, professionnels et structure de santé, des établissements et services médico-sociaux, de la prévention et de la promotion de la santé, et des représentants d'organismes œuvrant dans le champ de la lutte contre la pauvreté et la précarité ;

✚ **Au plus six représentants des établissements de santé**

➤ **Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires**

Titulaires	Suppléants
Louis COURCOL Directeur par intérim du Centre Hospitalier de Blois	Valérie BOTTE Directrice du Centre Hospitalier de St Aignan
Flore PULLIERO Directrice adjointe Clinique de La Borde	Vincent QUIOC Directeur Général de la Polyclinique
Jean VILLETTE Directeur SSR La Ménaudière à Chissay en Touraine	<i>En cours de désignation</i>

➤ **Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	Suppléants
Luc DALMASSO Président de la CME du Centre Hospitalier de Blois	<i>En cours de désignation</i>
Hélène NACEUR Présidente de la CME à Montoire sur le Loir	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

✚ **Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 et à l'article L.344-1 du code de l'action sociale et des familles (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées) désignées sur proposition des groupements et fédérations représentatifs des institutions sociales et médico-sociales**

Titulaires	Suppléants
Cyril POLVOREDA (Nexem) Directeur Général ADAPEI 41	Nicolas CAVARD (Fehap) Directeur du Pôle ESMS41 - APF
Thierry WITTNER (Uriopss) APAJH 41	Valérie LIMOUSIN (Uriopss) AIDAPHI
Gwenaëlle BRECHE (FHF) Directrice Adjointe – Directrice déléguée de la Résidence la Varenne (CH Vendôme)	<i>En cours de désignation</i>
Thomas GUINAMARD (Synerpa) Directeur Maison du Bon Secours	<i>En cours de désignation</i>
Christelle INTHASANE (Uriopss)	Ann BOUFFLERT (Uriopss) Association Addictions France

Association Addictions France	
-------------------------------	--

✚ **Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité**

Titulaires	Suppléants
Louissette MONIER ASND	Hervé Bertrix Domaine de Chaumont
Jean-Claude BORDEAU CDPNE	<i>En cours de désignation</i>
Sandrine FONTAINE Directrice ASLD	Denis RECAMIER Oppelia VRS 41

✚ **Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux**

Titulaires	Suppléants
Florence DOURY-PANCHOUT URPS Médecins	
Laurence PETINAY URPS Médecins	
Françoise GUEGAN URPS Pharmacie	
Magali FLORANCE URPS Infirmiers	
MORAND Léa URPS Sage-Femme	
<i>En cours de désignation</i>	

✚ **Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :**

- des centres de santé, maisons de santé et dispositifs d'appui à la coordination mentionnés aux articles L 6327-2 et L 6327-3
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire ou des instances de pilotage des projets territoriaux de santé mentale

Titulaires	Suppléants
Philippe ADAM Directeur Santé EsCALE 41	Régis PIQUEMAL Administrateur

Véronique FAUVINET MSP Rabelais	Corinne VILLAIN MSP Rabelais
MIZZI Lucie CPTS La Salamandre	Valérie Bourgeois, directrice en charge de la stratégie – CPTS La Salamandre
André DAVOUST Président de la CPTS du Vendômois	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

✚ Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Laure JACQUES-FELIX Directrice HAD 41	Gaëlle MANSOURI Directrice des Soins Adjointe

✚ Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Evelyne CRISTOL Présidente CDOM 41	GBADAMASSI Isaac Vice-Président CDOM 41GBADAMASSI Isaac

✚ Au plus 6 représentants des conseils des ordres territorialement compétents

Titulaire	Suppléant
Philippe COURCEL CROPP (podologues)	FOBE Cindy CROPP
MICOULEAU Anaïs CDOSF 41 (sage-femme)	OUZANI Flora CDOSF 41
Laurent SALSAC Président CDOI (infirmiers)	Jean-Pascal DORE CDOI
PANCHOUT Etienne CDMK (masseur kiné)	PILON Charlene CDMK
CRP <i>En cours de désignation</i> (pharmacie)	CRP <i>En cours de désignation</i>
GUILBAUD Sophie CDCD (chirurgiens dentistes)	BIRAUD Romuald CDCD

Article 4: Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

✚ Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>
Christophe ZUCCHETTI APF France Handicap Délégation de Loir-et-Cher	<i>En cours de désignation</i>
Evelyne MAZAUD-MOKADDEL Déléguee Départementale UNAFAM	Annick FESNEAU Déléguee Adjointe UNAFAM
Patrick FRIOCOURT Président du comité Ligue contre le cancer	<i>En cours de désignation</i>
Bernadette BUTEAU Bénévole UDAF	<i>En cours de désignation</i>
<i>En cours de désignation</i>	<i>En cours de désignation</i>

✚ Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
Xavier LAHOUSTE France Parkinson	Mireille CHENEAU Tandem Handicap 41
Thierry BOURIN Association Française contre les Myopathies (AFM)	<i>En cours de désignation</i>
Marc PALLUAUD Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)	François LE BORGNE Association des retraités de la poste et orange
Deny NONNET FSU41	Nadine CAILLAUD CFDT

Article 5 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements du territoire de démocratie sanitaire concerné. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7 :

✚ Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Karine GLOANEC-MAURIN Présidente de la Commission Culture, Tourisme, Coopération Internationale	Marc GRICOURT Vice-Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

✚ **Au plus un représentant des conseils départementaux**

Titulaires	Suppléants
Monique GIBOTTEAU Vice-Présidente	Bruno HARNOIS Conseiller Départemental

✚ **Un représentant de la protection maternelle et infantile**

Titulaires	Suppléants
Stéphane CADORET Directeur Général Adjoint CD 41	Nicodème BEAUDIER Directeur Enfance famille CD 41

✚ **Au plus deux représentants des communautés de communes**

Titulaires	Suppléants
Patrick MARION Vice-Président Grand Chambord	<i>En cours de désignation</i>
Annie BERTHEAU Vice-Présidente Beauce Val de Loire	<i>En cours de désignation</i>

✚ **Au plus deux représentants des communes**

Titulaires	Suppléants
Daniel LOMBARDI Maire d'Yvoy-le-Marron	Jean-Michel DEZELU Maire de Souesmes
Catherine LHERITIER Maire de Valloire-sur-Cisse	Eric BARDET Maire de Prunay-Cassereau

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

✚ **Au plus un représentant de l'Etat dans le département**

Titulaire	Suppléant
Faustin GADEN Secrétaire Général de la Préfecture	Benoit MARGAT Chef du service interministériel d'animation des politiques publiques

✚ **Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale**

Titulaire	Suppléant
<i>En cours de désignation</i>	Chantal LEMBAKOALI-BARTHEL Sous-directrice de la CPAM de Loir-et-Cher
Guy TERRIER Administrateur MSA Berry-Touraine	Chantal WORNJ Conseillère CPAM de Loir-et-Cher

Article 7 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées :

Titulaires
Bernard VIGOUROUX Mutualité française
Frédérique GAUQUELIN Cheffe de Service Département d'Informations Médicales

Article 8 : L'Association des parlementaires en tant que « Membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code la santé publique » :

CHUDEAU Roger Député de Loir-et-Cher
FESNEAU Marc Député de Loir-et-Cher
MARION Christophe Député de Loir-et-Cher
BRAULT Jean-Luc Sénateur de Loir-et-Cher
PILLEFER Bernard Sénateur de Loir-et-Cher

Article 9 : La composition du bureau sera définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 10 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 11 : La Directrice départementale de Loir-et-Cher de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département du Loir et Cher.

Blois, le 06 FEV. 2025

La Directrice Départementale de Loir-et-Cher,



Caroline JANVIER

